

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 28 MAI 2025

Le mercredi vingt-huit mai deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Sophie CETIN ; Jérôme MORGANT ; José GARCIA ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; Sandrine SALANEUVE ; Youri LAROCHE ; Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Cécile MICHEL ;

Membres absents : Kati SZAKALY ; Laura MOUNIER ; Eric MOUNIER ; Stéphane BOULAHBAS ; Magalie VEYRIER ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ;

Pouvoirs : Kati SZAKALY à Carmen SENTA-LOYS ; Laura MOUNIER à Marie-Thérèse DARIER ; Eric MOUNIER à Sylvie DIANI ; Stéphane BOULAHBAS à Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER à Cécile MICHEL ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 20 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 21 Mai 2025

Secrétaire : Béatrice TRANCHAND

2025-2025-25 – APPROBATION DU REGLEMENT « FINANCER MON INVESTISSEMENT COMMERCE ET ARTISANAT »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° AP 2022-06 / 07 -13-6750 du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022 approuvant le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;

Vu le règlement de l'aide régionale « financer mon investissement commerce et artisanat » adopté par délibération de la Commission permanente du 27 juin 2024 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération N°24-245 du 17 décembre 2024 approuvant la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises et approuvant le règlement de l'aide régionale « financer l'investissement de mon commerce de proximité » ;

Vu le règlement d'aide de Vienne Condrieu Agglomération « financer mon investissement commerce et artisanat » ;

Vu la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône Alpes, Vienne Condrieu Agglomération et les trente communes du territoire, datée du 9 février 2023 ;

Considérant qu'une convention entre les Communes de l'Agglomération, Vienne Condrieu Agglomération et la Région Auvergne Rhône-Alpes autorise l'Agglomération et les communes à intervenir conjointement pour l'attribution d'aide à l'investissement en faveur des commerces ;

Considérant que la Région a délibéré lors de la Commission permanente du 27 juin 2024 sur un nouveau règlement d'aide à l'investissement et l'Agglomération a aligné son propre règlement selon les nouveaux critères par délibération du 17 décembre 2024 ; qu'il convient par symétrie pour la Commune de Condrieu d'approuver à son tour ce nouveau règlement ;

Après en avoir délibéré, **avec 21 voix pour et 6 abstentions**, décide,

Article 1^{er} : D'approuver le règlement communal de l'aide « financer mon investissement commerce et artisanat » selon les termes identiques au règlement de Vienne Condrieu Agglomération ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 2 juin 2025

Le Maire,

Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

- Affiché le :

Le secrétaire de séance,

Béatrice TRANCHAND